Akoneo International Paris

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 50 euros
Siège Social : 155 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris
SIRET 92226075700013

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 15 MAI 2024

Le 15 mai 2024 à 10 heures, au siège social, 155 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris

La Présidente Madame Yamina-Myriame HONNAY est présente.

Abitio, SAS au capital de 20 400 euros, dont le siège social est au 52 route de Bischwiller 67300 Schiltigheim France, immatriculée au R.C.S de Strasbourg sous le numéro 800813933, Représentée par Yamina-Myriame HONNAY sa présidente
Associée Unique de la société Akoneo International Paris, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 50 euros,

A pris les décisions ci-après relatives à :

ORDRE DU JOUR

- Modification de la dénomination sociale
- Modification des statuts concernant la dénomination sociale
- Transfert du Siège Social
- Modification des statuts concernant le Siège Social
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

DECISION : CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

L'Associée Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société, qui sera désormais la suivante :
Abitio Paris

DECISION : MODIFICATION DES STATUTS CONCERNANT LA DENOMINATION SOCIALE

En conséquence de la décision précédente, l'Associée Unique décide de modifier l'Article 2 DENOMINATION SOCIALE des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - DENOMINATION SOCIALE

La dénomination de la Société est « Abitio Paris ».

Dans tous les actes ou documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie des mots « société par actions simplifiée unipersonnelle » ou des initiales « S.A.S.U. » et de l'indication du montant du capital social.

Myh
Myh

DECISION : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'Associée Unique décide de transférer le Siège Social de la Société, à compter du 30/04/2024, du 81 Rue Réaumur, 75002 Paris.

DECISION : MODIFICATION DES STATUTS CONCERNANT LE SIEGE SOCIAL

En conséquence de la décision précédente, l'Associée Unique décide de modifier l'Article 4 SIEGE SOCIAL des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 81 Rue Réaumur, 75002 Paris.

Il pourra être transféré sur tout le territoire français par simple décision du Président qui sera habilité à modifier les statuts en conséquence.

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associée Unique.



L'Associée unique



Le Président

Abitio Paris - PVAG 150524

Rapport d'audit final 2024-06-03

Créé le :	2024-06-03
De :	Mickaël Guarinos (mguarinos@akoneo.fr)
État :	Signés
ID de transaction :	CBJCHBCAABAACmQ1w67BJBg5HuaHBcgfv2mg-TXaYt5O

Historique de "Abitio Paris - PVAG 150524"

Document créé par Mickaël Guarinos (mguarinos@akoneo.fr)
2024-06-03 - 12:47:41 GMT- Adresse IP : 185.111.18.38

Document envoyé par e-mail à Myriame Honnay (mhonnay@akoneo.fr) pour signature
2024-06-03 - 12:47:44 GMT

E-mail consulté par Myriame Honnay (mhonnay@akoneo.fr)
2024-06-03 - 12:51:33 GMT- Adresse IP : 104.47.25.254

Document signé électroniquement par Myriame Honnay (mhonnay@akoneo.fr)
Date de signature : 2024-06-03 - 12:52:11 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 185.111.18.38

Accord terminé
2024-06-03 - 12:52:11 GMT